

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00009 Numéro SIREN : 908 833 841 Nom ou dénomination : 360 GRADI

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 3527

360 GRADI
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 euros
Siège social : Résidence Iconic - Bât A - Le Cap d'Agde
14 avenue des Sergents - 34300 AGDE
RCS BEZIERS 908 833 841

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MAI 2023

L'an 2023,
Le 31 mai,
A 9 heures

Les associés de la société **360 GRADI** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social Résidence Iconic - Bât A - Le Cap d'Agde - 14 avenue des Sergents - 34300 AGDE sur simple convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Société « **AQUA PLAYA HOLDING** », représentée aux présentes par sa gérante Madame Fabienne WALTER épouse WEINGERTNER, titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Thomas BORDIN**, titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur Sammy DELORME**, titulaire de 20 actions nominatives ordinaires en pleine propriété.

Total des actions des associés présents : 60 actions sur les 60 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien WEINGERTNER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

TB F.W
S.D

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ;
- Réduction du capital social d'une somme de 2.000 euros par voie de rachat d'actions ;
- Modalités de la réduction de capital ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de réduire le capital de 2.000 euros, pour le ramener de 6.000 euros à 4.000 euros, par voie de rachat des 20 actions de 100 euros de nominal chacune appartenant à Monsieur Sammy DELORME, au prix total de 22.500 euros soit 1.125 euros par action.

L'excédent de la valeur nominale des actions rachetées sur le prix global de rachat sera porté à un compte spécial de réserves.

Les actions rachetées par la Société devront être annulées un mois au plus tard après l'expiration du délai imparti aux associés pour l'acceptation de l'offre de rachat et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice en cours lors de la réduction du capital.

Au cas où le rachat des 20 actions n'aurait pu être effectué avant le 15 juin 2023, le capital social serait réduit du montant correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.

TS FW
S.D

Cependant, la présente résolution est adoptée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 2.000 euros.

L'Assemblée Générale autorise la réduction du capital social aux conditions visées ci-dessus et confère tous pouvoirs au Président pour décider, au vu des oppositions éventuelles, s'il convient de réaliser ou non cette réduction de capital.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive visée à la première résolution et sous celle de la constatation, par le Président, du rachat et de l'annulation des 20 actions prévues ainsi que de la réduction corrélative du capital social, décide de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE EUROS (4.000€).

Il est divisé en 40 actions de cents euros (100€) chacune, réparties comme suit :

- A la Société « **AQUA PLAYA HOLDING** », vingt actions, numérotées de 1 à 20, ci **20 actions ;**
- A **Monsieur Thomas BORDIN**, vingt actions numérotées de 21 à 40, ci ... **20 actions.**

Soit au total 40 actions composant le capital social.

Toutes les actions sont de même catégorie. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TS FW
S D

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

AQUA PLAYA HOLDING

Thomas BORDIN

Sammy DELORME

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aqua Playa Holding'.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Thomas Bordin'.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sammy Delorme'.